

Arrêté ministériel n° 2014-441 du 1er août 2014 modifiant l'arrêté ministériel n° 2010-530 du 22 octobre 2010 portant fixation des points de contrôle de sécurité pour la distribution de l'électricité et du gaz

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	1 août 2014
Publication	Journal de Monaco du 8 août 2014 ^[1 p.3]
Erratum	Journal de Monaco du 22 août 2014 ^[2 p.3]
Thématique	Energie

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2014/08-01-2014-441@2014.08.09>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.578 du 13 janvier 2010 approuvant le traité, les annexes et les cahiers des charges de la concession du service public de la distribution de l'énergie électrique et du gaz naturel sur le territoire de la Principauté de Monaco ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2010-530 du 22 octobre 2010 portant fixation des points de contrôle de sécurité pour la distribution de l'électricité et du gaz, modifié ;

Article 1er

La liste des points de contrôles des installations de gaz dans les locaux à usage d'habitation en Principauté de Monaco, annexée à l'arrêté ministériel n° 2010-530 du 22 octobre 2010, modifié, est remplacée par celle annexée au présent arrêté.

Voir l'annexe de l'arrêté ministériel n° 2010-530 du 22 octobre 2010.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 8 août 2014
^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2014/Journal-8185>
2. Journal de Monaco du 22 août 2014
^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2014/Journal-8187>